

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION**

**Archives nationales d'outre-mer**

**29, chemin du Moulin de Testas**

**13090 Aix-en-Provence**

**MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C)**

Marché n°2013-01

**Objet** : Réalisation de prestations de numérisation et d'indexation de registres matricules militaires des colonies , conservés aux Archives nationales d'outre-mer.

**Date limite de réception des offres : 31 juillet 2013 à 16h00**

**Personne publique**

**Archives nationales d'outre-mer**

**29, chemin du Moulin de Testas**

**13090 Aix-en-Provence**

**Juillet 2013**

# SOMMAIRE

ARTICLE 1.OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
ARTICLE 2.CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....	3
2.1.Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres.....	3
2.2.Modification de détail au dossier de consultation.....	3
2.3.Organisation de l'appel d'offres.....	3
2.4.Délai de validité des offres.....	3
ARTICLE 3.PRESENTATION DES OFFRES.....	3
ARTICLE 4.CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES.....	4
ARTICLE 5.CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	5
ARTICLE 6.RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	5
ARTICLE 7.MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ.....	5

## **ARTICLE 1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de numérisation et d'indexation de registres matricules militaires des colonies, conservés aux Archives nationales d'outre-mer.

Registres matricules de recrutement militaire des bureaux de recrutement d'Algérie et des colonies, concernant des Français (en majorité), ainsi que des autochtones (XIXe – XXe siècles). L'état de conservation des registres est moyen ; on signale la présence fréquente de retombes collées.

Leur état matériel, qui permet leur numérisation, réclame une attention particulière dans leur manutention.

Leur état matériel, qui permet leur numérisation, réclame une attention particulière dans leur manutention.

## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### **2.1. *Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres***

Le présent appel d'offres à procédure adaptée, à bon de commande, est lancé sans variante. Il est soumis aux dispositions des articles 26, 28 et 77 du code des marchés publics.

### **2.2. *Modification de détail au dossier de consultation***

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente sera reportée d'un même nombre de jours.

### **2.3. *Organisation de l'appel d'offres***

Le pouvoir adjudicateur de l'organisation de l'appel d'offres est :

Ministère de la culture et de la communication  
Archives nationales d'outre-mer  
29, chemin du Moulin de Testas  
13090 Aix-en-Provence  
Téléphone : 04 42 93 38 50  
Télécopie : 04 42 93 38 89

### **2.4. *Délai de validité des offres***

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation sur la plate forme des achats de l'Etat : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou sur le site des Archives nationales d'outre mer : [www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Pdp/Marches-publics.html](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Pdp/Marches-publics.html)

Les offres seront rédigées obligatoirement en langue française.

Chaque candidat aura à produire pour le marché pour lequel il soumissionne un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées, datées et signées par lui :

- l'acte d'engagement (A.E.); ;

- ses annexes :
  - annexe A : Demande d'acceptation de sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement de chaque contrat de sous-traitance (si besoin est) ;
  - annexe B : Bordereau de prix unitaires (BPU) et forfaitaire ;
- le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seule foi ;
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la prestation.
 

**Ce document devra décrire de manière détaillée les différentes étapes mises en œuvre pour la numérisation et l'indexation et notamment la méthodologie et les procédures appliquées au contrôle qualité, aux contrôles de cohérence, de complétude et aux relevés des informations devant constituer le rapport de production. Il contiendra par ailleurs toutes les informations utiles à la bonne compréhension de la proposition sur le plan de l'organisation, de la conduite du projet et du suivi de la production.**

Les quatre premiers documents sont joints au présent règlement de la consultation.

Les justifications à produire sont les suivantes :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années., indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par co-traitants, disponible à l'adresse suivante : [www.economie.gouv.fr/daj](http://www.economie.gouv.fr/daj)).
- DC2 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : [www.economie.gouv.fr/daj](http://www.economie.gouv.fr/daj)).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles R.324-4 ou R.324-7 du code du travail : Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (si ces éléments ne sont pas déjà demandés dans le cadre du DC 7, ci-après) ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

Autres renseignements

- 1 Extrait Kbis + 1 R.I.B. ou R.I.P. peuvent être produits, mais ils ne seront exigibles qu'à l'attribution du marché.  
Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Afin d'accélérer le traitement administratif du marché, il est recommandé de fournir l'ensemble de ces pièces dès la remise de la candidature.

#### **ARTICLE 4. CRITERES DE CHOIX- SELECTION DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics et notamment au regard des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance :

- |   |      |
|---|------|
| 1. Expérience de ce type de travaux, moyens techniques et humains | 35 % |
| 2. Qualités techniques de la proposition                          | 30 % |

- |                                       |      |
|---------------------------------------|------|
| 3. Prix                               | 25 % |
| 4. Organisation et conduite du projet | 10 % |

#### **ARTICLE 5.      CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront remises, au choix :

- sous format dématérialisé sur la plate forme des achats de l'Etat
- sous format papier, sous pli cacheté, déposées contre récépissé de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, les jours d'ouverture du service ou envoyées par poste en recommandé avec accusé réception ou en chronopost à l'adresse et avec la mention suivante

Ministère de la culture et de la communication  
Archives nationales d'outre-mer  
29, chemin du Moulin de Testas  
13090 Aix-en-Provence

<p>MARCHE PUBLIC NUMERISATION ET INDEXATION DE REGISTRES MATRICULES MILITAIRES DES COLONIES</p> <p>NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER</p>
--

Les dossiers qui seraient déposés sur la plate forme des Achats de l'Etat, remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ou non conforme aux prescriptions du présent règlement de consultation ne seront pas retenus. Les dossiers sous format papier seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **ARTICLE 6.      RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les renseignements d'ordre administratif, scientifique et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :

d'ordre administratif :	tél : 04 42 93 38 62
M. Yves Huet, secrétaire général	

d'ordre scientifique :	tél : 04 42 93 38 53
M. Daniel Hick, conservateur	

d'ordre technique :	tel : 04 42 93 68 44
M. Edmond Fernandez, chef de travaux d'art	

#### **ARTICLE 7.      MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Les règlements du marché s'effectueront dans les conditions définies au CCP.